

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRIST BRIOST

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 080-218006609-20260216-DEL_01_160226-DE

Séance du 16 février 2026

Délib. n° 01/160226

L'An deux mil vingt six, le seize février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

10/02/2026

Secrétaires de séance :

Mme GRIMAUX Brigitte

Mr LABRUYERE Renaud

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme GRIMAUX Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mme SZAREK France, Mme LECAT Vanessa, Mr BURLAT Julien, Mme GRIFFON Brigitte

Pouvoir(s) : Mme LECAT Vanessa à Mr BIGOT Arnaud

Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, il souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent au total à 96 215,00 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2026 :

Imputations budgétaires	BP 2025	Autorisations 2026 (1/4 du budget précédent)
BUDGET PRIMITIF – COMMUNE		
Chapitre 204–Subventions d'équipement versées		
204182–Subventions d'équipement versées	27 145,00 €	6 786,25 €
Chapitre 21–Immobilisations corporelles		
2131–Bâtiments publics	35 000,00 €	8 750,00 €
2156–Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 000,00 €	750,00 €
Chapitre 27–Autres Immobilisations financières		
276351–GFP de rattachement (La Cranière)	31 070,00 €	7 767,50 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	96 215,00 €	24 053,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 selon le tableau ci-dessus.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire
Joël BELLARD

